

■ **Dominique Barbat**, à Ollon, CH-550-0049186-8, exploitation d'un café-restaurant (FOSC du 29.07.1999, p. 5189).  
Par décision du 17 juin 2004, qui a pris effet le 7 octobre 2004, le Président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois a prononcé la faillite du titulaire  
Journal no 10666 du 14.10.2004  
(02500738 / CH-550.0.049.186-8)